

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22–26 octobre 2007**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.2/2007/1/2**

5 octobre 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2007. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil désigne un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Note conceptuelle sur le Plan stratégique du PAM

Ce document de réflexion, présenté au Conseil **pour examen** constitue la première des trois étapes du processus de planification stratégique du PAM. Un projet de Plan stratégique sera ensuite présenté lors d'une consultation informelle avec les États membres au début de l'année 2008 et la version finale du Plan stratégique sera soumise au Conseil, pour approbation, à sa session annuelle en juin 2008. Le présent document décrit brièvement les principaux thèmes qui seront abordés dans le Plan stratégique et fournit aux membres du Conseil une base à partir de laquelle ils pourront exprimer leurs attentes concernant le processus de planification stratégique et le résultat final qu'ils souhaitent voir atteint.

#### b) Représentation géographique et parité des sexes: vers la réalisation des objectifs fixés

À sa session annuelle de juin 2007, le Conseil a demandé à examiner une stratégie destinée à améliorer la parité des sexes et la représentation géographique dans l'organisation, notamment aux postes de rang élevé. Ce document, soumis **pour examen**, expose la méthode que le PAM se propose de suivre pour mettre au point une stratégie des ressources humaines détaillée et raisonnée destinée à améliorer la représentation géographique et la parité entre les sexes parmi le personnel du PAM recruté au plan international et à réaliser les objectifs fixés.

#### c) Évaluation des besoins d'urgence: Dernier rapport intérimaire sur le plan d'exécution et prochaines étapes\*

À ses deuxièmes sessions ordinaires de 2005 et de 2006, le Conseil a pris note des progrès réalisés en vue d'améliorer les évaluations des besoins d'urgence dans le cadre du plan d'exécution de trois ans; il a été informé des mesures envisagées pour évaluer les effets directs et jeter les bases qui permettront d'en intégrer les aspects essentiels dans le budget ordinaire du PAM. Ce document, présenté au Conseil **pour information**, constitue le dernier rapport intérimaire sur le plan d'exécution; il expose la démarche proposée par le PAM pour tirer profit de l'impulsion donnée par le projet et introduire les améliorations restant à apporter dans certains domaines.



d) Synthèse des politiques générales du PAM\*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. Une mise à jour de ce document est soumise au Conseil **pour information**.

e) Mise à jour de la participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté\*

Ce document, présenté au Conseil **pour information**, fait le point sur la participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté. À la suite de l'approbation en 2006 du document de politique générale intitulé "Participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté" (WFP/EB.A/2006/5-B), diverses initiatives ont été lancées afin de guider les efforts déployés par les bureaux de pays et les bureaux régionaux pour participer aux processus des stratégies de réduction de la pauvreté. Ce document décrit ces initiatives et expose les nouvelles questions stratégiques et difficultés que le PAM doit affronter.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier, un Plan de gestion est transmis au Conseil à la dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice financier. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Dans la mesure où le nouveau Plan stratégique est encore en cours d'élaboration, le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009 a été établi à partir du dernier Plan stratégique (2006-2009). Il sera mis à jour à la deuxième session ordinaire de 2008 une fois approuvé le nouveau Plan stratégique. Le Plan de gestion est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services

À sa session annuelle en juin 2007, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui soumettre un rapport sur les incidences pour le PAM des accords de services spéciaux, des contrats de service et des engagements pour une durée limitée. Le présent document, soumis **pour approbation**, décrit l'évolution de l'utilisation des instruments contractuels à la disposition du PAM pour l'emploi de personnel de terrain recruté au plan local. Il explique également la manière dont les dispositions relatives aux indemnités de départ ont été établies pour les différents types de contrats du personnel sur le terrain dans le cadre de programmes de départs à ce jour. Il tire des leçons de l'expérience du PAM en matière de dotation de personnel sur le terrain et formule des propositions sur la manière de procéder à l'avenir.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



c) La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? — Rapport du Commissaire aux comptes

Ce rapport, soumis au Conseil **pour examen**, présente une étude sur la décentralisation des opérations du PAM; il a été élaboré dans le but de contribuer, de façon indépendante et objective, aux délibérations du Conseil et de la direction du PAM à un moment critique de contraintes budgétaires et financières pour l'Organisation. Ce rapport est structuré autour de trois grandes questions: i) la décentralisation a-t-elle abouti à une allocation des ressources appropriée, contrôlée et effectuée en temps utile? ii) la décentralisation a-t-elle orienté les ressources de façon à répondre au mieux aux besoins opérationnels? et iii) la décentralisation a-t-elle permis d'utiliser l'ensemble des ressources de façon efficace, notamment du point de vue financier? Ce document présente les conclusions du Commissaire aux comptes, indique les domaines où les ressources auraient pu être utilisées de manière plus efficace et propose cinq recommandations visant à renforcer la gestion des opérations décentralisées.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le présent rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport intérimaire sur le passage aux normes comptables internationales du secteur public.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes

En février 2007, le CCQAB ayant prié le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies de procéder à un audit spécial des opérations menées en République populaire démocratique de Corée par les organismes des Nations Unies, y compris par ses fonds et programmes, le Conseil du PAM a demandé qu'il soit entrepris un audit externe spécial des opérations du PAM en République populaire démocratique de Corée, en insistant sur la nécessité de travailler en consultation et en concertation avec le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son audit spécial. Le présent rapport, soumis **pour examen**, présente les conclusions du Commissaire aux comptes ainsi que ses recommandations.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



g) Rapport d'activité sur le système WINGS II\*

Ce document, présenté **pour information**, est un rapport sur le système WINGS II, qui décrit les objectifs, la portée, l'état d'avancement et le financement du projet.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. ***Rapports d'évaluation***

Les documents d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

a) Évaluation du plan d'exécution du projet de renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence du PAM

L'étude des évaluations des besoins d'urgence est entreprise à la demande de la Service de l'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). L'objectif principal en est de fournir un éclairage extérieur sur les progrès réalisés en vue d'améliorer l'utilité, la crédibilité, la transparence et la qualité des évaluations des besoins d'urgence réalisées par le PAM.

b) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Haïti 10382.0

L'évaluation de cette IPSR étudie si l'approche adoptée dans le cadre de l'intervention a répondu de façon appropriée aux besoins alimentaires immédiats des populations les plus durement touchées par la crise et si elle les a aidés à retrouver leur sécurité alimentaire.

c) Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'IPSR Éthiopie 10362.0

L'évaluation à mi-parcours de l'IPSR Éthiopie examine, entre autres, l'efficacité des approches adoptées dans cette intervention et leur impact potentiel sur les moyens de subsistance des populations, y compris la disparition de la vulnérabilité chronique. L'IPSR Éthiopie est actuellement l'une des plus vastes opérations du PAM dans le monde.

***Questions opérationnelles***

7. ***Projets de programmes de pays***

Les projets de programmes de pays ci-après sont soumis au Conseil **pour approbation**:

- Bolivie 10596.0 (2008–2012)
- Honduras 10538.0 (2008–2011)
- Nicaragua 10597.0 (2008–2012)

8. ***Programmes de pays***

Les programmes de pays ci-après sont soumis au Conseil **pour approbation selon la procédure tacite**:

- Cameroun 10530.0 (2008–2012)
- Inde 10573.0 (2008–2012)
- Mali 10583.0 (2008–2012)
- Sierra Leone 10584.0 (2008–2010)



## 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

### a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Cuba 10589.0
- Sri Lanka 10607.0
- Rwanda 10677.0

### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Népal 10093.0

### c) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Cambodge 10305.1
- Éthiopie 10665.0
- Haïti 10674.0
- Malawi 10586.0
- Mozambique 10600.0

### d) Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Sri Lanka 10067.1

## 10. *Projets approuvés par correspondance*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document récapitulant les projets approuvés par correspondance, par le Conseil, depuis sa session annuelle en juin 2007.

## 11. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles* (1<sup>er</sup> janvier–30 juin 2007)

### a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un résumé des IPSR suivantes approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Arménie 10053.2
- Région Amérique centrale 10444.0
- Côte d'Ivoire 10672.0
- Djibouti 10544.0
- Guinée 10553.0
- République démocratique populaire lao 10566.0
- Libéria 10454.0
- Népal 10676.0
- Sierra Leone 10554.0
- Tadjikistan 10603.0

c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

d) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

## 12. *Questions d'organisation et de procédure*

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008-2009

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2008–2009.

b) Proposition pour résoudre les questions liées à la succession des membres du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un document examinant les questions liées à la succession des membres du Bureau du Conseil d'administration et formule des propositions pour: i) remplacer en cas de nécessité le Président, le Vice-Président ou tout autre membre du Bureau; ii) résoudre les questions en suspens; et iii) amender le Règlement intérieur du Conseil en conséquence.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.





c) Coopération entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de juin, le présent document, soumis **pour examen**, passe en revue les domaines de coopération actuels des Organisations des Nations Unies basées à Rome, aux niveaux régional, national et au niveau des sièges. Il présente également dans leurs grandes lignes les défis et perspectives futurs.

13. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2007 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2007 est soumis au Conseil **pour aval**.

14. *Questions diverses*

15. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document dans lequel figurent toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à la session en cours, pour en vérifier l'exactitude.